



49-2025

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 17/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juin, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 13/06/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, , Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Déplacement poste centre bourg Siel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Déplacement poste Bourg et aménagement centre bourg.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Pré aménagement parcelle privé Ø160 attente
Extension GC fibre futur projet parcelle voisine

17/06/2025

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Montant HT Travaux

5 864 €

5 516 €

11 380 €

Participation commune

60.0 %

3 518 €

5 516 €

9 035 €

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Déplacement poste Bourg et aménagement centre bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250617-delib5-cm62025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 23/06/2025

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND



*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 23/06/2025*

17/06/2025